



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Musees nationaux

Question écrite n° 50272

### Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les moyens de paiement acceptés dans les musées nationaux et plus particulièrement sur le fait que les cartes bancaires soient exclues. En raison de la sécurité et de la rapidité qui en résultent, les cartes de crédit demeurent le moyen de paiement le plus utilisé par les Français et bien évidemment par les touristes étrangers pour lesquels faire la conversion de leur monnaie en francs n'est pas toujours évident. Alors que, dans le cadre de la réforme de l'État engagée par le Gouvernement, une grande avancée en la matière est amorcée puisque les administrations accepteront ce moyen de paiement, les musées ne semblent pas être concernés. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de généraliser ce système de paiement et de l'étendre aux musées nationaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Decagny Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50272

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1735